Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 022-212203111-20260907-57_2026-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Séance du 7 septembre 2026

Le sept septembre deux mille vingt-six à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur SORGNIARD Pierrick, Maire.

Etaient Présents : ANGERS Alain, BONENFANT Landry, BREUGNOT Stéphanie, DAUNAY Loïc, DEBAUGNIES Alexandra, GENSSE Thierry, MARTIN Françoise, MAYAUX Gilles, RICHARD Martine, SORGNIARD Catherine et SORGNIARD Pierrick.

Absents excusés : DEPARTOUT Muriel, FRESCA-FANTONI Christine, HAMON Benoit et SCHMITT Thomas.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Loïc DAUNAY

2026.57 Projet de restructuration et densification urbaine du secteur la Tourelle-Sud – Confirmation de la poursuite de la procédure de préemption

Mr le Maire et son premier adjoint présentent les dernières avancées du projet d'urbanisme situé rue de la Tourelle et les éléments préparés par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne qui nous accompagne dans cette opération.

Il est proposé au conseil municipal de poursuivre ce projet par la validation de la première étape, c'est-à-dire la procédure de préemption des parcelles objets d'une DIA (déclaration d'intention d'aliéner).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Confirme le souhait de solliciter auprès du Président de Dinan Agglomération la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain au profit de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne sur les parcelles cadastrées section ZH 149 et 152, objet de la DIA n°IA0223112600004,**
- **Compte-tenu de l'inscription de ces deux parcelles dans un périmètre de projet plus large (6.415 m² environ), et au vu des duretés foncières potentielles pour le reste du terrain d'assiette de l'opération, acte le fait que l'aboutissement de l'opération pourrait nécessiter de recourir à toute procédure légale pour obtenir la maîtrise foncière de l'ensemble du périmètre de projet envisagé.**

Pour extrait conforme,
Le 7 septembre 2026
Secrétaire de séance
Loïc DAUNAY

Président de séance
Le Maire,
Pierrick SORGNIARD

MAIRIE de SAINT LORMEL (Côtes d'Armor)